

PROCES VERBAL

Séance du 05 Avril 2018

20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 05 Avril 2018 à 20 heures 30 mn sous la présidence de Monsieur Michel SUPPLY, Maire.

Présents : M. WAVREILLE Bernard, M. COUSINA Denis, Mme COUSINA Lydie, Mme JEANNEY Laurence, Mr DELORME Joël, Mme KIEFFER Caroline.

Absents : Mr Jean-Philippe TROUSSET (pouvoir à Mme KIEFFER Caroline), Mme Sandrine MARIAGE (Excusée)

Date de convocation : le 28 Mars 2018.

MME Lydie COUSINA a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal du 29 Janvier 2018 est adopté.

I. DELIBERATIONS

➤ **Délib n° 04/2018 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 (commune et budget annexe lotissement)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L2121-31,
Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public de la collectivité accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser;

Considérant l'approbation du compte administratif 2017 lors de la même séance,

Considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil Municipal par 8 voix pour décide :

- d'arrêter le compte de gestion 2017 dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur pour la commune et le budget annexe lotissement,
- de n'apporter ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes de la collectivité.

➤ **Délib n° 05/2018 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 (commune et budget annexe lotissement)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L1612-12 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu le compte de gestion visé le 05 Avril 2018 et transmis par le Trésorier d'Hermonville,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Considérant la présentation des dépenses et des recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mr WAVREILLE Bernard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. SUPPLY Michel, Maire, qui s'est retiré au moment du vote et s'est donc abstenu, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant,

Après en avoir délibéré par 7 voix pour et 1 voix d'abstention,

Décide :

- 1) de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif principal		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2017	397 347.91	793 980.83	396 632.92
	Résultats antérieurs reportés		+ 736 812.76	+ 736 812.76
	Résultat à affecter	397 347.91	1 530 793.59	1 133 445.68
Section d'Investissement	Résultats propres à 2017	67 641.13	451 410.83	383 769.70
	Solde antérieur reporté	86 147.19		- 86 147.19
	Solde global d'exécution	153 788.19	451 410.83	297 622.51
Restes à réaliser au 31 décembre 2017	Fonctionnement			
	Investissement	67 000		- 67 000
Résultats cumulés 2017		618 136.23	1 982 204.42	1 364 068.19
Compte administratif Lotissement		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2017	216 453.16	216 453.16	0
	Résultats antérieurs reportés			0
	Résultat à affecter			0
Section d'Investissement	Résultats propres à l'exercice 2017	172 694.24	129 150.29	- 43 543.95
	Solde antérieur reporté		43 543.95	43 543.95
	Solde global d'exécution			0
Restes à réaliser au 31 décembre 2016	Fonctionnement		0	0
	Investissement		0	0
Résultats cumulés 2017		389 147.40	389 147.40	0

- 2) De constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) De reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits
- 4) D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **Délib n° 06/2018 : AFFECTATION DU RESULTAT 2017 – Budget de la Commune et budget annexe**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2311-5,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,
Vu les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,
Vu l'état des restes à réaliser,

Considérant que le budget de l'exercice 2017 comportait un virement (023->021) d'un montant de 510 000 €

Considérant la suppression du budget du CCAS,

Après avoir approuvé au cours de cette même séance le compte administratif 2017 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant **de + 1 133 445.68 €**,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un solde d'exécution global de **+ 297 622.51 €**,
- un solde des restes à réaliser au 31 décembre 2017 de la section d'investissement d'un montant de - 67 000.00 €, n'entraînant aucun besoin de financement au compte 1068,
- Le Conseil Municipal, sur proposition de Mr le Maire,

Décide, par 8 voix, d'acter que les résultats 2017 ont été correctement estimés et de procéder à l'affectation définitive des résultats en conformité avec l'affectation anticipée au budget primitif de l'exercice 2018 comme suit :

1. un report en section de fonctionnement (**ligne 002 en recettes**) pour **1 133 445.68 €**
2. un report en section d'investissement (**ligne 001 en recettes**) pour **297 622.51 €**

Pas de résultat 2017 à affecter au budget annexe lotissement qui présente un solde à 0 au 31/12/2017

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 POUR LA COMMUNE :**

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le budget présenté.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 716 638 €, et sont en progression compte tenu de l'excédent du budget lotissement (vente des terrains) versé en recettes de fonctionnement mais restent stables dans l'ensemble sauf en ce qui concerne la Dotation Générale des Communes qui a perdu 70 % depuis 2016. Reprise de l'excédent de fonctionnement de 1 133 446 €.

Les dépenses de fonctionnement prévues sont en baisse du fait que les dépenses d'éclairage public et du scolaire en particulier, incombent désormais à la Communauté Urbaine du Grand Reims en raison des transferts des compétences.

En ce qui concerne les subventions annuelles versées, le Conseil Municipal a décidé les dotations suivantes, à savoir : ADMR 500 €, AMICALE DES POMPIERS 1000 €, COMITE DES FETES 9000 €, CLUB JOIE DE VIVRE 1100 €, FAMILLES RURALES 400 €, ONCO BLEUET 100 €, MARPA 100 € SUBVENTIONS DIVERSES 500 €.

Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 820 000 €.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 850 084 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La commune de Ormes n'a plus d'emprunt en cours.

Les dépenses d'investissement prévues sont les suivantes : achat d'un chapiteau pour manifestations communales, achat d'un miroir de circulation, poubelle, petit matériel de voirie, remplacement informatique Mairie

Le gros programme d'investissement de cette année sera la construction de la Salle Polyvalente dont le permis de construire a été déposé début Mars 2018.
Programme de travaux de trottoirs rue de Thillois pour prolonger jusqu'au nouveau lotissement communal : budget prévu 25 000 €

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 249 985 €.

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – LOTISSEMENT Rue de Thillois**

Les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le budget présenté.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il ne reste plus de dépenses à régler sur le budget lotissement.

En recettes, il a été prévu la vente de deux terrains qui doit être signée prochainement.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 419 536 € avec reversement au budget principal

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 419 536 € et ne consiste qu'à des opérations d'ordre. Pas de reprise de résultat le CA 2017 présentant un solde à Zéro.

➤ **Délib n° 07/2018 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2018, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 167 637 €, que la commune d'Ormes entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Après en avoir délibéré par 8 voix pour,

L'assemblée décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2017 soit :

- **Taxe d'habitation** **9,19 %**
- **Taxe sur le foncier bâti** **10,58 %**
- **Taxe sur le foncier non bâti** **5,31 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier qui connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

➤ **Délib n° 08/2018 : Création d'un trottoir rue de Thillois/Choix du Maître d'œuvre**

Monsieur le Maire précise que par délibération n° 03/2018, le Conseil Municipal l'avait chargé de consulter deux bureaux d'études afin de leur confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'un trottoir et d'une sente reliant la Rue de Thillois au nouveau lotissement communal. La société SOFIM et le Cabinet Dupont Rémy Miramon ont répondu à notre demande.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

- Retient l'offre du cabinet Dupont Rémy Miramon, qui a déjà assuré la maîtrise d'œuvre du lotissement et qui connaît donc parfaitement les besoins à cet emplacement et qui est, de plus, l'offre la moins disante, pour la somme de 1 400 € H.T. soit 1 680 € T.T.C.
- Autorise le Maire à demander aux Services du Département une éventuelle subvention pour la partie des travaux subventionnable, au titre des amendes de police,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet de travaux

➤ **Délib n° 09/2018 : Avenant au Marché de la Salle des Fêtes – Bureau Veritas Construction**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux modifications apportées dans le Dossier de Consultations des Entreprises, le Rapport Initial du Contrôle Technique (RICT) élaboré par le Bureau Veritas Construction, au titre de sa mission de Contrôle Technique doit être modifié.

Cette modification n'est pas prévue dans le marché initial avec le Bureau Veritas Construction. Un avenant au marché nous est donc proposé afin d'intégrer cette modification à la mission de base pour la somme de 360 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter l'avenant n° 1 au Marché de contrôle Technique avec le Bureau Veritas datant du 20/10/2016 pour la somme de 360 € H.T.
- De charger le Maire de la signature de cet avenant.

➤ **PL.U Compte rendu de la réunion de travail du 23/03/2018 au pôle territorial**

Cette réunion avait pour but d'aborder les points suivants avant la 2^{ème} réunion PPA

- Etat d'avancement de la procédure de révision
- Le Zonage PLU pour la salle polyvalente
- Réseaux Chemin Vert et incidence sur le classement dans le PLU
- Extension du bassin d'eaux pluviales et l'extension du cimetière
- Définir les objectifs chiffrés du projet communal du PLU et de la consommation des espaces.

N'ayant pratiquement aucune marge de manœuvre sur les zones d'extension de l'enveloppe urbaine que l'on nous demande de réduire à chaque réunion PLU, la commune a donné son accord pour arrêter le scénario suivant qui sera proposé à la 2^{ème} réunion des Personnes Publiques Associées :

- La suppression de la zone 2AU « en densification » (1,88 ha) et son reclassement en zone agricole A non constructible (autorisant l'adaptation et la réfection de l'existant) sans classement de la bande de terrain située le long de la rue de Pargny ;
- La mise à jour de l'objectif chiffré de consommation des espaces du PADD tenant compte d'un rythme de construction de 4 à 6 logements par an ;
- Afficher le calcul des Parties Actuellement Urbanisées et présenter aux PPA les surfaces considérées en densification ou en extension
- Inscrire la zone du Chemin Vert en 1AU (OAP : une seule opération d'aménagement d'ensemble)
- Classement en AUe de la salle polyvalente
- Pas d'inscription d'emplacement réservé pour la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales (ni pour l'extension de l'existant). Pour rappel le PLU prévoit une gestion des EP parcelle.

II - QUESTIONS DIVERSES

➤ **D.I.A.:**

Monsieur le Maire informe les conseillers des 4 Déclarations d'Intention d'Aliéner envoyées courant Mars pour avis à la CUGR :

- ✓ DIA N° 3/2018 Vente lot C Lotissement communal
- ✓ DIA N° 4/2018 : Vente lot Division Grande Rue Pilote Immobilier
- ✓ DIA N° 5/2018 : Vente lot B Lotissement communal
- ✓ DIA N° 6/2018 : SCI du Rond POINT Ventes Parts sociales

➤ **Informations diverses :**

- Terrains Chemin vert : Monsieur le Maire a reçu le propriétaire des parcelles qui lui a fait part de son projet de constructions de maisons respectant les dernières avancées en matière environnementale et d'isolation.
- Le permis de construire de la salle des Fêtes a été déposé début Mars.
- Le Comité des Fêtes a élu courant mars un nouveau bureau. La Présidence en revient à Madame Lydie COUSINA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10.

Séance du 05 Avril 2018

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
04/2018	Finances	Approbation du Compte de Gestion 2017 (Commune et Budget Annexe)	10
05/2018	Finances	Vote du C.A. 2017 (Commune et budget annexe)	10
06/2018	Finances	Affectation du résultat 2017 (Commune et budget annexe)	11
07/2018	Finances	Vote de taux d'imposition 2018	11
08/2018	Travaux voirie	Création d'un trottoir rue de Thillois/Choix du Maître d'œuvre	11
09/2018	Marché Public	Avenant au Marché de la Salle des Fêtes – Bureau Véritas Construction	12

EMARGEMENTS

Michel SUPLY	Bernard WAVREILLE	Denis COUSINA	Joël DELORME
Caroline KIEFFER	Marcel MOULINET Démissionnaire	Lydie COUSINA	Laurence JEANNEY
Sandrine MARIAGE Absente excusée	Jean-Philippe TROUSSET Absent procuration		